



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-574

ARRÊTÉ

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
pour l'accès au grade de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme BEAURE Joelle	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	
M. LELONG Thierry	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	
M. MATARD Attilio	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	
Mme MOUSSIERE Marie-Hélène	adjoint technique territorial	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	

Total des agents promouvables : 9

Nombre d'hommes : 5

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 4

Nombre d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-576

ARRÊTÉ

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
pour l'accès au grade de professeur d'enseignement artistique hors classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°91-857 du 02/09/1991, portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. GUICHON Jocelyn	professeur d'enseignement artistique de classe normale	professeur d'enseignement artistique hors classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-644

ARRÊTÉ

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents de police municipale
pour l'accès au grade de brigadier-chef principal**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17/11/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. ST MARTIN Patrice	gardien brigadier de police municipale	brigadier-chef principal	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 3 décembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-645

ARRÊTÉ portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des attachés territoriaux
pour l'accès au grade de attaché hors classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°87-1099 du 30/12/1987, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu la délibération n° 34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme FAUCHER Maryline	attaché principal	attaché hors classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 9 décembre 2025

Le Maire,


Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-070

Arrêté
portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
pour l'accès au grade de ingénieur principal

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2016-201 du 26/02/2016, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu la délibération n° 34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 du 12 décembre 2023 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

ARTICLE 2 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BENSI Roberto	ingénieur	ingénieur principal	1	

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 0

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, et transmis à M. Le Président du Centre de Gestion et à M. Le Receveur Municipal de la collectivité.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 4 février 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-641

ARRÊTÉ

**portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme DUZELIER Catherine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	
Mme ROBIN Catherine	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2	

Total des agents promouvables : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 1^{er} décembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-575

ARRÊTÉ

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
pour l'accès au grade de agent de maîtrise principal

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-547 du 06/05/1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
M. BONJEAN Eric	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	1	
M. DELAIRE Alain	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	2	
Mme GENESTE Ghislaine	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	3	
M. VINCENTI Jean Paul	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	4	
Mme GOUTEY Candy	agent de maîtrise	agent de maîtrise principal	5	

Total des agents promouvables : 8

Nombre d'hommes : 4

Nombre de femmes : 4

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 5

Nombre d'hommes : 3

Nombre de femmes : 2

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER





Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ

N° 25-P-578

ARRÊTÉ

portant tableau annuel d'avancement de grade - Année 2025
Cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique
pour l'accès au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère}
classe

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-437 du 29/03/2012, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu la délibération n°34 du 28/06/2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n°23-P-471 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme MONPERTUIS Kathleen	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	

Total des agents promouvables : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombre d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon - CS 90129-63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 – Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant M. Le Maire de la Ville de Thiers – 1 rue François Mitterrand – 63300 Thiers Cedex – Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 19 novembre 2025

Le Maire,



Stéphane RODIER

